

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mardi 17 septembre 2024

N° CM17092024-11  
CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 10 septembre 2024**

**Nombre de Conseillers : 29**

**Nombre de votants : 29**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme M. RANGEARD, M K. SERIN formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

Mme P. DEBELLOIR-POUPIN  
Mme A. RABILLER  
Mme M. LERAY  
M P. BOUSSEAU  
M M. PRAUD

Procuration à  
"  
"  
"  
"

Mme N. FIORI  
Mme L. AVOINE  
Mme I. BROSSET  
Mme L. VILLATEAU  
M D. DOLÉ

**Secrétaire :** Mme E. BILLEAUD

---

#### **OBJET : CITE DES OURNAIS – DENOMINATION DE LA NOUVELLE RESIDENCE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que suite à la démolition des bâtiments A (Anémones) et B (Bleuets) de la cité des Ournais, Vendée Logement esh a décidé de reconstruire 9 logements ainsi qu'un espace commun réservé à la Commune afin d'y déplacer l'espace de partage, d'activités et de discussion avec les personnes isolées du quartier, actuellement installé au n°117 du bâtiment F (Fragonnettes), sur les emplacements devenus libres rue des Prunus ;

CONSIDERANT que la Direction Générale des Finances Publiques sollicite une délibération pour la dénomination de cette nouvelle résidence ;

CONSIDERANT que Vendée Logement esh, dans la continuité des noms des HLM et de la résidence déjà présentes à proximité immédiate, souhaite dénommer cette résidence « Le Saule » ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DESIGNE la nouvelle résidence de la cité des Ournais, rue des Prunus, « Le Saule ».

CHARGE Mme le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la prise en compte de cette dénomination.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Estelle BILLEAUD**  
Secrétaire de séance